



(11) **EP 1 655 428 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention de la délivrance du brevet:
28.07.2010 Bulletin 2010/30

(51) Int Cl.:
E04H 17/14^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **05292227.5**

(22) Date de dépôt: **21.10.2005**

(54) **Assemblage destiné au montage d'une paroi constituée de montants et de lisses et procédé de montage d'une paroi mettant en oeuvre cet assemblage**

Bausatz zur Montage einer Wand aus Pfosten und Riegeln und Verfahren zur Montage einer Wand mit einem solchen Bausatz

Assembly for erecting a wall made of uprights and transoms and process for erecting a wall with such an assembly

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR

(30) Priorité: **29.10.2004 FR 0411582**

(43) Date de publication de la demande:
10.05.2006 Bulletin 2006/19

(73) Titulaire: **Agorespace**
60200 Compiègne (FR)

(72) Inventeur: **Kaskoz, Jean-Michel**
60200 Compiègne (FR)

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup**
Brema-Loyer
Le Centralis
63 avenue du Général Leclerc
92340 Bourg-la-Reine (FR)

(56) Documents cités:
DE-A1- 1 684 577 US-B1- 6 217 007
US-B1- 6 467 756

EP 1 655 428 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne d'une manière générale une paroi constituée de montants et de lisses, et plus particulièrement un assemblage destiné à la constitution d'une telle paroi.

[0002] Il est par exemple connu du brevet US 6 467 756 de réaliser des parois, par exemple destinées à être positionnées autour d'une terrasse et mettant en oeuvre des poteaux de grande section réalisés en matière plastique extrudée. Chaque poteau est disposé autour d'un tube métallique préalablement fixé dans un soubassement ou enfoncé dans le sol, et positionné par rapport audit tube par des pièces d'écartement enfilées autour du tube métallique et fixées à celui-ci. Pour finir, des lisses sont insérées dans des ouvertures du poteau. L'assemblage décrit par ce document présente les caractéristiques du préambule de la revendication 1.

[0003] Un dispositif de montage permettant de solidariser des lisses à un poteau est également connu par le brevet US 6 217 007. Ce dispositif est destiné à équiper une paroi pour balcons. Il est globalement constitué par une paroi plane en appui contre le poteau par sa face arrière et rendue solidaire de celui-ci par des boulons en U. Des moyens de positionnement des lisses portés par la face avant de ladite paroi plane sont constitués par des parois obliques. Pour le montage de la paroi, on fixe les poteaux verticalement, on solidarise un dispositif de montage sur chaque poteau, on positionne les extrémités des lisses sur les moyens de positionnement, puis un panneau de finition est disposé devant les extrémités des lisses portées par les moyens de positionnement et fixé sur une paroi de fixation perpendiculaire à la paroi plane.

[0004] Les parois selon l'invention sont par exemple destinées à être mises en oeuvre pour l'aménagement de terrains destinés à la pratique du sport.

[0005] Une telle paroi peut être de faible hauteur et constituer une palissade, ou de hauteur plus importante et constituer un mur.

[0006] Les terrains aménagés sont par exemple des places dont la surface est généralement très inférieure à celle d'un équipement sportif tels qu'un stade, ils sont équipés de manière à permettre la pratique de plusieurs sports tels que le football, le handball, le basket-ball le volley-ball, l'escalade...

[0007] Ces aménagements permettent de proposer au public un lieu de détente et de pratique du sport pour un coût et un encombrement raisonnables.

[0008] Dans le cadre de ces terrains aménagés pour la pratique du sport, la paroi selon l'invention est par exemple destinée à constituer la palissade qui délimite l'aire de jeux ou un fronton sur lequel sont disposés les accessoires tels que filets de buts, panneaux de basket-ball, murs d'escalade, échelles,...

[0009] Il est également connu de réaliser des installations de petite taille comme des tours équipées d'accessoires sportifs sur leurs faces qui sont par exemple ins-

tallées dans une cour d'école ou un jardin public.

[0010] Usuellement, un grand nombre d'éléments en bois sont utilisés pour rendre ces installations plus attrayantes.

5 **[0011]** Les parois actuelles se composent de lisses et de poteaux en bois. Des panneaux en bois, ou travées, constitués de lisses et de montants solidaires des extrémités desdites lisses, sont fixés aux poteaux. Les fixations sont réalisées par vissage et sont protégées par des cornières en aluminium.

10 **[0012]** Lesdites cornières sont principalement destinées à cacher les vis tout en participant également à la rigidification du montage.

15 **[0013]** On remarque que malgré la protection apportée par ces cornières, les fixations sont peu à peu détériorées dans le temps à cause des agressions subies par le bois du fait de la succession de pluie, gel, chaleur intense.

20 **[0014]** En conséquence, la présente invention se propose de fournir un assemblage beaucoup plus résistant aux agressions du temps et de mise en oeuvre simple.

25 **[0015]** A cet effet, l'invention concerne un assemblage destiné au montage d'une paroi constituée de montants et de lisses, comportant un poteau assurant la fixation de la paroi au sol et au moins un profilé de montage portant lesdites lisses et les solidarisant audit poteau, caractérisé en ce que ledit profilé de montage comporte un montant cylindrique supportant les lisses et des moyens d'appui contre le poteau définissant l'orientation des lisses par rapport audit poteau.

30 **[0016]** L'assemblage selon l'invention est encore remarquable en ce que :

- 35 - les montants cylindriques supportent les lisses dans des logements définis par des découpes de leur face avant,
- 40 - les montants cylindriques sont à section rectangulaire,
- 45 - les moyens d'appui comportent au moins une partie de la face arrière dudit montant rectangulaire et une paroi arrière raccordée à ladite face arrière dudit montant rectangulaire
Selon des modes de réalisation de l'invention:
- 50 - les profilés comportent une paroi de finition raccordant le montant à l'extrémité arrière des moyens d'appui,
- 55 - le poteau présente une section rectangulaire à pans coupés orientés à 45°,
- l'assemblage comporte des embouts amortisseurs assurant le maintien des extrémités des lisses dans les profilés,
- lesdits embouts amortisseurs sont positionnés dans les logements des montants,

- lesdits embouts amortisseurs sont globalement parallélépipédiques et présentent une face avant ouverte et bordée par un rebord,
- la paroi interne desdits embouts amortisseurs porte des nervures parallèles entre elles et perpendiculaires à la face avant ouverte,
- l'assemblage comporte des boulons assurant la solidarisation des profilés au poteau en étant positionnés transversalement dans l'assemblage, à travers des orifices du poteau et des moyens d'appui des profilés.

[0017] L'invention concerne également un procédé de montage d'une paroi mettant en oeuvre un assemblage selon l'invention, caractérisé en ce que :

- on constitue des travées constituées par des lisses, des embouts amortisseurs et des profilés choisis en fonction de l'orientation que doit prendre ladite travée par rapport aux poteaux sur lesquels elle doit être montée,
- on fixe lesdites travées aux poteaux en positionnant et vissant les boulons.

[0018] Le procédé de montage selon un mode de réalisation de l'invention est encore remarquable en ce que les travées sont constituées par emboîtement.

[0019] L'invention sera mieux comprise grâce à la description qui va suivre donnée à titre d'exemple non limitatif en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue partielle en perspective éclairée d'un assemblage selon une forme de réalisation de l'invention,
- la figure 2 est une vue en coupe transversale de l'assemblage représenté à la figure 1 après montage, pour ne pas alourdir le dessin, les hachures et les lisses n'ont pas été représentées.

[0020] Comme visible au dessin, l'assemblage selon l'invention est constitué d'un poteau de fixation 1 et d'au moins un profilé de montage 2, 3.

[0021] Le poteau 1 assure la fixation au sol de l'assemblage. A cet effet il peut être enfoncé dans un trou et scellé, par exemple au ciment, ou porter une platine 7 qui est fixée au sol par vissage.

[0022] Le ou les profilés de montage 2, 3 ont une fonction double, ils portent les lisses 6 et assurent leur solidarisation au poteau 1.

[0023] De manière connue en soi, les travées de paroi qui sont fixées de part et d'autre d'un même montant peuvent être alignées ou constituer un angle.

[0024] Ledit poteau 1 et lesdits profilés de montage 2, 3 selon l'invention sont conformés de manière à assurer

une position relative prédéterminée entre le plan des lisses 6 et le poteau 1, de manière à régler l'angle entre les lisses 6 positionnées de part et d'autre du poteau 1.

[0025] Les dessins représentent à titre d'exemple non limitatif, un montage mettant en oeuvre un poteau 1, un profilé 2 à sa gauche et un profilé 3 à sa droite, il est bien entendu possible d'inverser la place de ces profilés ou de positionner deux profilés identiques, 2 ou 3, de part et d'autre du poteau 1.

[0026] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, le poteau 1 a une section globalement rectangulaire. Afin de s'adapter aux contraintes techniques et/ou esthétiques des parois à réaliser, des poteaux de section différente peuvent bien entendu être mis en oeuvre sans sortir du cadre de l'invention.

[0027] Le poteau 1 représenté au dessin est particulièrement adapté à la réalisation de parois dans lesquelles les lisses 6 situées de part et d'autre des poteaux sont soit dans le même plan, soit forment un angle de 135°.

[0028] Comme visible au dessin, le poteau 1 est de section rectangulaire à pans coupés 10 orientés à 45° par rapport aux faces 11, 12 dudit poteau 1. Les deux petites faces 11, avant et arrière, sont destinées à être tournées vers l'intérieur et l'extérieur du terrain entouré par la paroi réalisée avec l'assemblage selon l'invention, tandis que les deux grandes faces 12, latérales, sont destinées à porter les profilés 2, 3, et en conséquence les travées de paroi.

[0029] Comme on pourra le comprendre dans la suite de la description, l'exemple de réalisation décrit au dessin est particulièrement avantageux en ce que les pans coupés 10 sont orientés par rapport aux autres faces 11, 12 du poteau suivant l'angle dans lequel les lisses peuvent être positionnées et constituent en conséquence des faces d'appui des profilés 2, 3.

[0030] Dans la présente description, l'avant est défini pour le poteau 1 comme étant tourné vers le terrain entouré par la paroi, et pour les profilés 2, 3 comme étant tourné vers les lisses 6.

[0031] Chaque profilé 2, 3 est globalement constitué d'un montant cylindrique 20, 30, de moyens d'appui 21, 31 contre le poteau 1 et d'une paroi de finition 22, 32. Le cylindre est pris ici dans sa définition mathématique de solide engendré par une droite qui se déplace parallèlement à elle-même en s'appuyant sur une courbe.

[0032] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, lesdits montants ont une section rectangulaire.

[0033] Les moyens d'appui 21, 31 définissent l'orientation des lisses 6 par rapport audit poteau 1.

[0034] Les montants cylindriques de section rectangulaire 20, 30 supportent les lisses à travers leur petite face avant 23, 33. A cet effet, des découpes 26, 36 sont pratiquées dans ladite face avant 23, 33 de manière à permettre l'accès à l'espace interne desdits montants. Ces découpes 26, 36 définissent des logements 25, 35 à section en U.

[0035] Dans l'exemple représenté au dessin, par la po-

sition avantageuse des pans coupés à 45° du poteau, les moyens d'appui 21, 31 sont constitués par au moins une partie de la face arrière 24, 34 du montant rectangulaire 20, 30 et par des parois complémentaires qui seront décrites plus loin pour chacun des profilés 2, 3.

[0036] Suivant une variante de réalisation non représentée au dessin, lorsque le poteau 1 ne présente pas de telles faces d'appui, les coins coupés 10, lesdits moyens d'appui 21, 31 sont totalement constitués par des parois autres que celles des montants 20, 30 et disposées de manière à orienter convenablement lesdits montants 20, 30 par rapport au poteau.

[0037] La paroi de finition 22, 32 est une paroi arquée raccordant le bord de la face avant 23, 33 du montant 20, 30 à l'extrémité libre des moyens d'appui 21, 31 afin de constituer un assemblage non agressif pour éviter tout risque de blessure des utilisateurs du terrain entouré par la paroi.

[0038] La solidarisation des profilés 2, 3 au poteau 1 est par exemple réalisée par des boulons 4 constitués d'une vis 40 et d'un écrou 41 positionnés transversalement dans l'assemblage, à travers des orifices correspondants 14 du poteau 1 et 27, 37 des moyens d'appui 21, 31 des profilés 2, 3.

[0039] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, le profilé 2 permet de positionner les lisses 6 qu'il porte parallèlement aux petites faces 11 du poteau.

[0040] A cet effet, les moyens d'appui 21 de ce profilé 2 sont constitués par la face arrière 24 du montant 20, une paroi arrière 28 s'étendant dans le prolongement de ladite face arrière, dans le même plan que celle-ci, ainsi que par deux cloisons 29, 229.

[0041] La portion de moyens d'appui 21 constituée de la face arrière 24 du montant 20 et ladite paroi arrière 28 est destinée à être positionnée contre la grande face latérale 12 du poteau.

[0042] Lesdites cloisons 29, 229 s'étendent à partir de la face arrière 24 du montant 20 et sont conformées de manière à être en appui par leurs extrémités libres contre le pan coupé 10 disposé entre la face avant 11 du poteau 1 et la face latérale 12 contre laquelle est positionné le profilé 2.

[0043] La mise en oeuvre de ces cloisons 29, 229 permet d'une part, d'assurer un positionnement de bonne qualité du profilé 2 contre le poteau 1 du fait de son appui à la fois contre la face latérale 12 et le pan coupé 10 et, d'autre part, de positionner ledit profilé sensiblement dans le plan de la petite face avant 11 du poteau 1 en ne laissant pas d'espace vide entre la face arrière 24 du montant 20 et ledit pan coupé 10. On allie ainsi avantageusement la sécurité, pas de risque d'accrochage dans ledit espace vide, et l'esthétique.

[0044] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, le profilé 3 permet de positionner les lisses 6 qu'il porte globalement à 45° par rapport aux faces 11, 12 du poteau 1.

[0045] Les impératifs de sécurité, non présence d'angles agressifs, et d'esthétique mis à part, les pans coupés

10 du poteau 1 sont destinés à assurer un appui et un guidage pour faciliter un tel positionnement à 45° des lisses 6.

[0046] L'angle de 45° a été choisi dans la construction de parois pour terrains de sport afin de proposer des installations ne présentant pas d'angles droits ouverts vers la surface de jeu. La sécurité de ces installations est ainsi augmentée du fait que les angles du terrain sont à 135° et évitent le blocage des personnes. Ces angles de 135° favorisent de plus le renvoi des ballons au cours du jeu.

[0047] Les moyens d'appui 31 du profilé 3 sont constitués par une partie de la face arrière 34 du montant 30 et par une paroi arrière 38 disposée à 45° par rapport à ladite face arrière 34.

[0048] La face arrière 34 est destinée à être en appui contre un pan coupé 10 du poteau 1 tandis que la paroi arrière 38 est destinée à être en appui contre la grande face latérale 12 voisine.

[0049] De manière à ne pas créer de bord agressif du côté du terrain de sport, la paroi arrière 38 est raccordée sur la face arrière 34 à une distance du bord libre de celle-ci telle que le profilé 3 soit très proche du bord de la petite face avant 11 du poteau 1 lorsque ledit profilé 3 est monté sur le poteau 1.

[0050] La paroi arrière 28, 38 des moyens d'appui 21, 31 des profilés 2, 3 présente des orifices 27, 37 répartis sur la hauteur de celle-ci pour la mise en place des boulons de fixation 4 mentionnés plus haut.

[0051] La paroi de finition 22, 32 présente également des orifices, non représentés au dessin, situés en face desdits orifices 27, 37 des moyens d'appui 21, 31 pour permettre le passage du boulon 4 et de l'outil de vissage V. Des capuchons, également non représentés au dessin, sont prévus pour obturer lesdits orifices.

[0052] Des embouts amortisseurs 5 sont disposés dans les logements 25, 35 des montants 20, 30 en étant introduits à travers les découpes 26, 36.

[0053] Ces embouts amortisseurs 5 sont réalisés par moulage de matière plastique molle.

[0054] Ils assurent le maintien des extrémités des lisses 6 dans les profilés 2, 3 ainsi que l'étanchéité entre lesdites lisses 6 et lesdits profilés 2, 3.

[0055] Lesdits embouts amortisseurs 5 sont globalement parallélépipédiques avec une face avant 51 ouverte et bordée par un rebord 52.

[0056] Leurs dimensions externes sont identiques à celles des découpes 26, 36 de manière à s'encastrent précisément dans lesdites découpes 26, 36 et à s'adapter à la paroi des logements 25, 35 définis dans les montants 20, 30 tandis que le rebord 52 est en appui contre la face avant 23, 33 desdits montants.

[0057] Comme visible à la figure 1, des nervures 50 parallèles entre elles et perpendiculaires à la face avant ouverte 51 sont formées sur la paroi interne desdits embouts amortisseurs 5. Ces nervures 50 sont en appui contre les lisses 6 lorsque ces dernières sont mises en place dans les profilés pour constituer une paroi. Lesdites

nervures 50 se déforment au gré des modifications de volume desdites lisses en fonction de la température et de l'humidité ambiante.

[0058] Les lisses 6 sont des éléments allongés, de section semblable à celle des découpes 26, 36. Elles peuvent être formées en matériau quelconque, de préférence en bois ou en matière plastique dure.

[0059] Pour le montage des parois, on constitue des travées en équipant des lisses 6 avec des embouts amortisseurs 5 et en positionnant leurs extrémités dans des profilés 2 ou 3 choisis en fonction de l'orientation que doit prendre ladite travée par rapport aux poteaux sur lesquels elle sera montée.

[0060] L'assemblage selon l'invention permet avantageusement d'effectuer le montage desdites travées par emboîtement des éléments qui les composent. Un tel montage est simple à réaliser puisqu'il ne nécessite pas d'outillage, il peut être effectué en usine ou sur le chantier

[0061] Les travées ainsi constituées sont ensuite fixées aux poteaux 1 en positionnant et vissant les boulons 4 décrits plus haut.

[0062] Pour finir, une main courante peut être installée le long du bord supérieur de la paroi. A cet effet, on prévoit des pièces de fixation comportant un embout destiné à être emmanché dans l'extrémité supérieure ouverte des poteaux et un manchon à extrémités ouvertes disposé perpendiculairement audit embout. La main courante est réalisée dans un profilé, par exemple en bois, en matière plastique, en métal, ou dans une combinaison de ces matériaux, coupé en segments de longueur semblable à celle des travées. Chaque extrémité d'un segment de main courante est insérée dans le manchon configuré à cet effet d'une pièce de fixation et lesdites pièces sont fixées à la paroi en positionnant leur embout dans l'extrémité d'un poteau. Différentes pièces de fixation présentant des manchons soit rectilignes soit en deux parties formant un angle entre elles, sont prévues afin de constituer une main courante orientée de la même manière que les travées de la paroi.

[0063] Pour certaines installations telles que des tours de jeux, il est nécessaire de créer des angles droits. Lesdits angles droits sont tournés vers l'intérieur desdites tours, c'est-à-dire vers l'espace fermé inaccessible au public.

[0064] Pour réaliser une telle disposition avec l'assemblage selon l'invention, il suffit de positionner deux profilés 3 sur le même poteau 1.

[0065] Dans l'exemple de réalisation représenté au dessin, les lisses sont disposées perpendiculairement aux profilés et au poteau. Il est bien entendu possible de proposer un assemblage permettant le positionnement des lisses suivant un angle différent, par exemple afin de former un dessin en chevron comme cela est réalisé pour certaines installations destinées à la pratique de sports.

[0066] Les extrémités des lisses sont alors coupées en biais suivant un angle choisi, par exemple de 45°.

[0067] L'assemblage suivant l'invention est adapté

pour permettre la réalisation de tels montages en proposant :

- de nouveaux profilés dans lesquels la dimension verticale des découpes est augmentée afin de s'adapter à la dimension verticale des extrémités des lisses,
- de nouveaux amortisseurs de forme adaptée à l'extrémité en biais des lisses.

[0068] Il est également possible de proposer des travées sous forme de cadres composés de quatre profilés solidarités les uns aux autres par des pièces de liaison comportant des embouts destinés à être insérés dans lesdits profilés. Les lisses sont disposées comme décrit précédemment, c'est-à-dire en insérant leurs extrémités dans des embouts amortisseurs portés par les profilés constituant le cadre. En prévoyant les découpes et les embouts adéquats, les lisses peuvent être horizontales, verticales ou inclinées.

[0069] Les côtés verticaux desdits cadres sont par exemple réalisés en utilisant des profilés de montage suivant l'invention, en variante ils sont constitués par des profilés adaptés à être solidarités auxdits profilés de montage.

[0070] D'autres sections de poteaux ou de profilés peuvent bien entendu être mises en oeuvre sans sortir du cadre de la présente invention. Il est par exemple possible de prévoir des poteaux de section ronde et des profilés dont les moyens d'appui arqués ont un rayon correspondant de manière à proposer un assemblage de paroi selon l'invention permettant de positionner les travées suivant des angles quelconques.

[0071] De même l'assemblage poteau-profilé peut être conçu de manière à fournir d'autres angles de montage différents de celui de 45° choisi dans l'exemple de réalisation qui vient d'être décrit.

[0072] Comme on aura pu le comprendre, l'assemblage selon l'invention permet un montage simple et rapide de parois et donc une réduction des coûts sur le chantier.

[0073] De manière avantageuse, il est également simple d'adapter les mesures d'une paroi à un emplacement ; il suffit pour cela de sortir les extrémités des lisses 6 d'une travée de l'un des profilés d'extrémité, d'ôter les embouts amortisseurs et de remplacer lesdites lisses ou de les scier à la longueur voulue.

Revendications

1. Assemblage, destiné au montage d'une paroi constituée de montants et de lisses, comportant un poteau (1) assurant la fixation de la paroi au sol et au moins un profilé de montage (2, 3) portant lesdites lisses (6) et les solidarités audit poteau (1), dans lequel ledit profilé de montage (2, 3) comporte un montant cylindrique (20, 30), supportant les lisses (6) dans des logements (25, 35) définis par des dé-

- coupes (26, 36) de leur face avant (23, 33), et des moyens d'appui (21, 31) contre le poteau (1) définissant l'orientation des lisses (6) par rapport audit poteau (1), les montants cylindriques (20, 30) étant à section rectangulaire, **caractérisé en ce que** les moyens d'appui (21, 31) comportent au moins une partie de la face arrière (24, 34) dudit montant rectangulaire (20, 30) et une paroi arrière (28, 38) raccordée à ladite face arrière (24, 34) dudit montant rectangulaire (20, 30).
2. Assemblage selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** les profilés (2, 3) comportent une paroi de finition (22, 32) raccordant le montant (20, 30) à l'extrémité arrière des moyens d'appui (21, 31).
 3. Assemblage selon la revendication 1 ou selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le poteau (1) présente une section rectangulaire à pans coupés (10) orientés à 45°.
 4. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte des embouts amortisseurs (5) assurant le maintien des extrémités des lisses (6) dans les profilés (2, 3).
 5. Assemblage selon l'une quelconque des revendications 1 à 3 et 4, **caractérisé en ce que** lesdits embouts amortisseurs (5) sont positionnés dans les logements (25, 35) des montants (20, 30).
 6. Assemblage selon la revendication 4 ou selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** lesdits embouts amortisseurs (5) sont globalement parallélépipédiques et présentent une face avant (51) ouverte et bordée par un rebord (52).
 7. Assemblage selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** la paroi interne desdits embouts amortisseurs (5) porte des nervures (50) parallèles entre elles et perpendiculaires à la face avant ouverte (51).
 8. Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé en ce qu'**il comporte des boulons (4) assurant la solidarisation des profilés (2, 3) au poteau (1) en étant positionnés transversalement dans l'assemblage, à travers des orifices correspondants (14) du poteau (1) et (27, 37) des moyens d'appui (21, 31) des profilés (2,3).
 9. Procédé de montage d'une paroi mettant en oeuvre un assemblage selon les revendications 4 et 8, **caractérisé en ce que** :
 - on constitue des travées constituées par des lisses (6), des embouts amortisseurs (5) et des profilés (2, 3) choisis en fonction de l'orientation que doit prendre ladite travée par rapport aux poteaux (1) sur lesquels elle doit être montée, - on fixe lesdites travées aux poteaux (1) en positionnant et vissant les boulons (4).
- 5 10. Procédé de montage selon la revendication 9, **caractérisé en ce que** les travées sont constituées par emboîtement.
- 10 **Claims**
1. An assembly, intended for mounting a wall consisting of uprights and rails, including a post (1) ensuring the attachment of the wall to the ground and at least one mounting profile (2, 3) bearing said rails (6) and attaching them firmly to said post (1), wherein said mounting profile (2, 3) includes a cylindrical upright (20, 30), supporting the rails (6) in housings (25, 35) defined by cutouts (26, 36) of their front face (23, 33), and means (21, 31) for bearing against the post (1) defining the orientation of the rails (6) relatively to said post (1), the cylindrical uprights (20, 30) having a rectangular section, **characterized in that** the supporting means (21, 31) include at least one portion of the rear face (24, 34) of said rectangular uprights (20, 30) and a rear wall (28, 38) connected to said rear face (24, 34) of said rectangular upright (20, 30).
 2. The assembly according to claim 1, **characterized in that** the profiles (2, 3) include a finishing wall (22, 32) connecting the uprights (20, 30) to the rear end of the supporting means (21, 31).
 3. The assembly according to claim 1 or according to claim 2, **characterized in that** the post (1) has a rectangular section with 45°-oriented cut faces (10).
 4. The assembly according to any of the preceding claims, **characterized in that** it includes damping endpieces (5) ensuring the maintaining of the ends of the rails (6) in the profiles (2, 3).
 5. The assembly according to any of claims 1 to 3 and 4, **characterized in that** said damping endpieces (5) are positioned in the housings (25, 35) of the uprights (20, 30).
 6. The assembly according to claim 4 or according to claim 5, **characterized in that** the damping endpieces (5) are globally parallelepipedal and have an open front face (51) bordered by a rim (52).
 7. The assembly according to claim 6, **characterized in that** the internal wall of said damping endpieces (5) bear ribs (50) parallel to each other and perpendicular to the open front face (51).

8. The manufacturing method according to any of the preceding claims, **characterized in that** it includes bolts (4) ensuring secure attachment of the profiles (2, 3) to the post (1) while being transversely positioned in the assembly, through corresponding orifices (14) of the post (1) and (27, 37) of the supporting means (21, 31) of the profiles (2, 3).
9. A method for mounting a wall applying an assembly according to claims 4 and 8, **characterized in that:**
- spans formed by rails (6), damping endpieces (5) and profiles (2, 3) selected depending on the orientation which said span should assume relatively to the posts (1) on which it should be mounted, are formed
 - said spans are attached to the posts (1) by positioning and screwing the bolts (4).
10. The mounting method according to claim 9, **characterized in that** the spans are formed by interlocking.

Patentansprüche

1. Konstruktion, die zur Montage einer Wand bestimmt ist, die aus Holmen und Sprossen besteht, einen Pfosten (1) umfassend, der die Befestigung der Wand am Boden gewährleistet und mindestens ein Montageprofil (2, 3), das die Sprossen (6) trägt und sie mit dem Pfosten (1) verbindet, wobei das Montageprofil (2, 3) einen zylindrischen Holm (20, 30) umfasst, der die Sprossen (6) in Aufnahmen (25, 35) trägt, die durch Ausschnitte (26, 36) ihrer Vorderseite (23, 33) definiert sind, und Abstützmittel (21, 31) gegen den Pfosten (1), die die Ausrichtung der Sprossen (6) im Verhältnis zum Pfosten (1) definieren, wobei die zylindrischen Holme (20, 30) rechtwinkligen Querschnitts sind, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Abstützmittel (21, 31) mindestens einen Abschnitt der Rückseite (24, 34) des rechtwinkligen Holms (20, 30) und eine Rückwand (28, 38) aufweisen, die mit der Rückseite (24, 34) des rechtwinkligen Holms (20, 30) verbunden ist.
2. Konstruktion nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Profile (2, 3) einen Endausführungswand (22, 32) umfassen, die den Holm (20, 30) mit dem hinteren Ende der Abstützmittel (21, 31) verbinden.
3. Konstruktion nach Anspruch 1 oder Anspruch 2, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Pfosten (1) einen rechtwinkligen Querschnitt mit gebrochenen Kanten (10) aufweist, deren Ausrichtung 45° beträgt.
4. Konstruktion nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie puf-

fernde Ansatzstücke (5) umfasst, die den Halt der Enden der Sprossen (6) in den Profilen (2, 3) gewährleisten.

- 5 5. Konstruktion nach einem der Ansprüche 1 bis 3 und 4, **dadurch gekennzeichnet, dass** die puffernden Ansatzstücke (5) in den Aufnahmen (25, 35) der Holme (20, 30) positioniert sind.
- 10 6. Konstruktion nach Anspruch 4 oder Anspruch 5, **dadurch gekennzeichnet, dass** die puffernden Ansatzstücke (5) allgemein parallelepipedisch sind und eine offene Vorderseite (51) aufweisen, die von einer Randleiste (52) gesäumt ist.
- 15 7. Konstruktion nach Anspruch 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** die innere Wand der puffernden Ansatzstücke (5) Rippen (50) trägt, die untereinander parallel sind und senkrecht zur offenen Vorderseite (51).
- 20 8. Konstruktion nach einem der vorangehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** sie Schrauben (4) umfasst, die die Verbindung der Profile (2, 3) mit dem Pfosten (1) gewährleisten, indem sie quer in der Konstruktion positioniert sind, durch entsprechende Öffnungen (14) des Pfostens (1) und (27, 37) der Abstützmittel (21, 31) der Profile (2, 3).
- 25 9. Verfahren zur Montage einer Wand, die eine Konstruktion nach den Ansprüchen 4 und 8 umsetzt, **dadurch gekennzeichnet, dass:**
- Füllungen gebildet werden, die von Sprossen (6), dämpfenden Ansatzstücken (5) und Profilen (2, 3) gebildet werden, die in Abhängigkeit von der Ausrichtung ausgewählt sind, die die Füllung im Verhältnis zu den Pfosten (1) haben muss, auf denen sie zu montieren ist,
 - die Füllungen an den Pfosten (1) durch Positionierung und Einschrauben der Schrauben (4) befestigt werden.
- 30 10. Montageverfahren nach Anspruch 9, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Füllungen durch Einpassen gebildet werden.
- 35
- 40
- 45
- 50
- 55

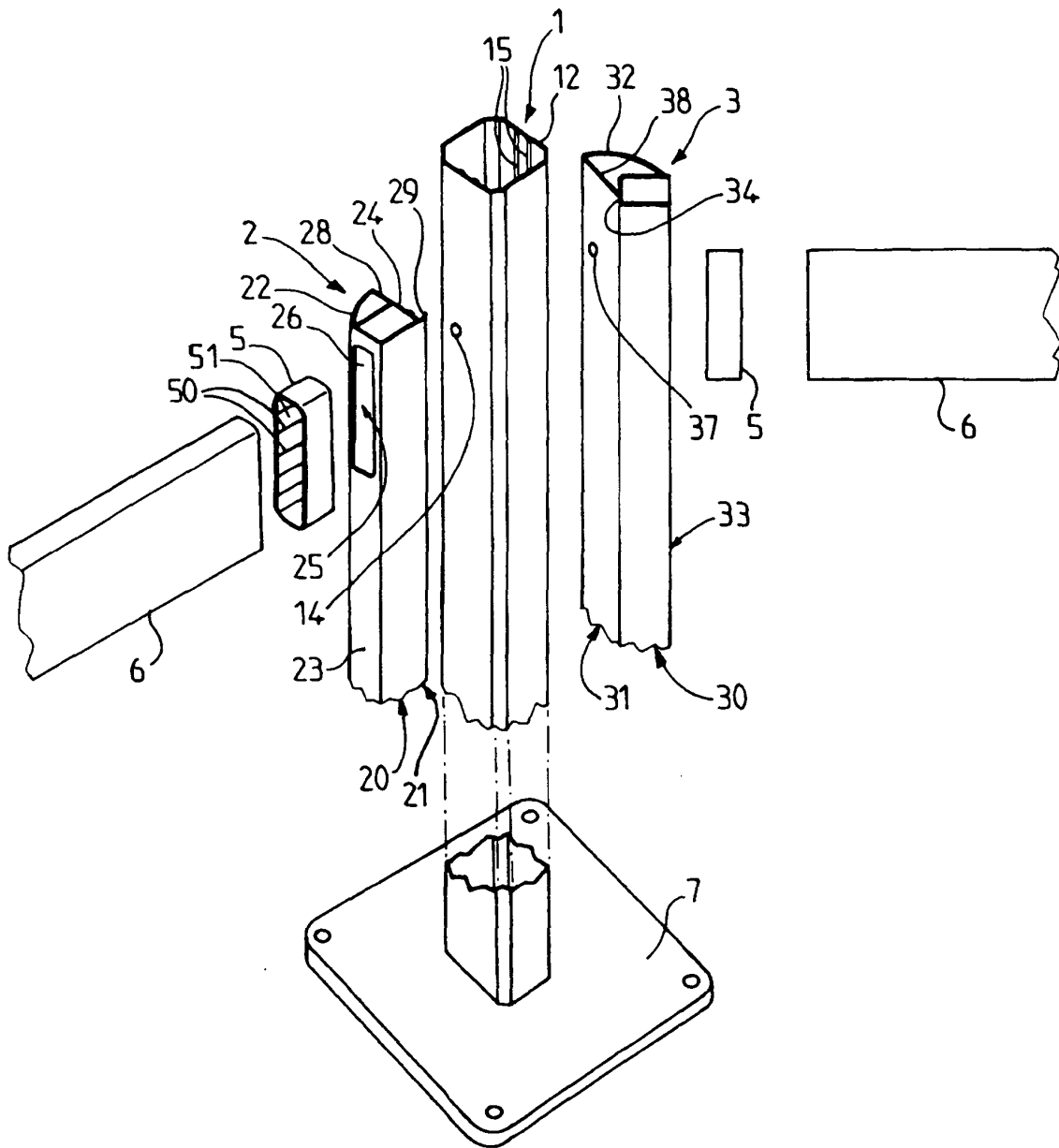


FIG.1

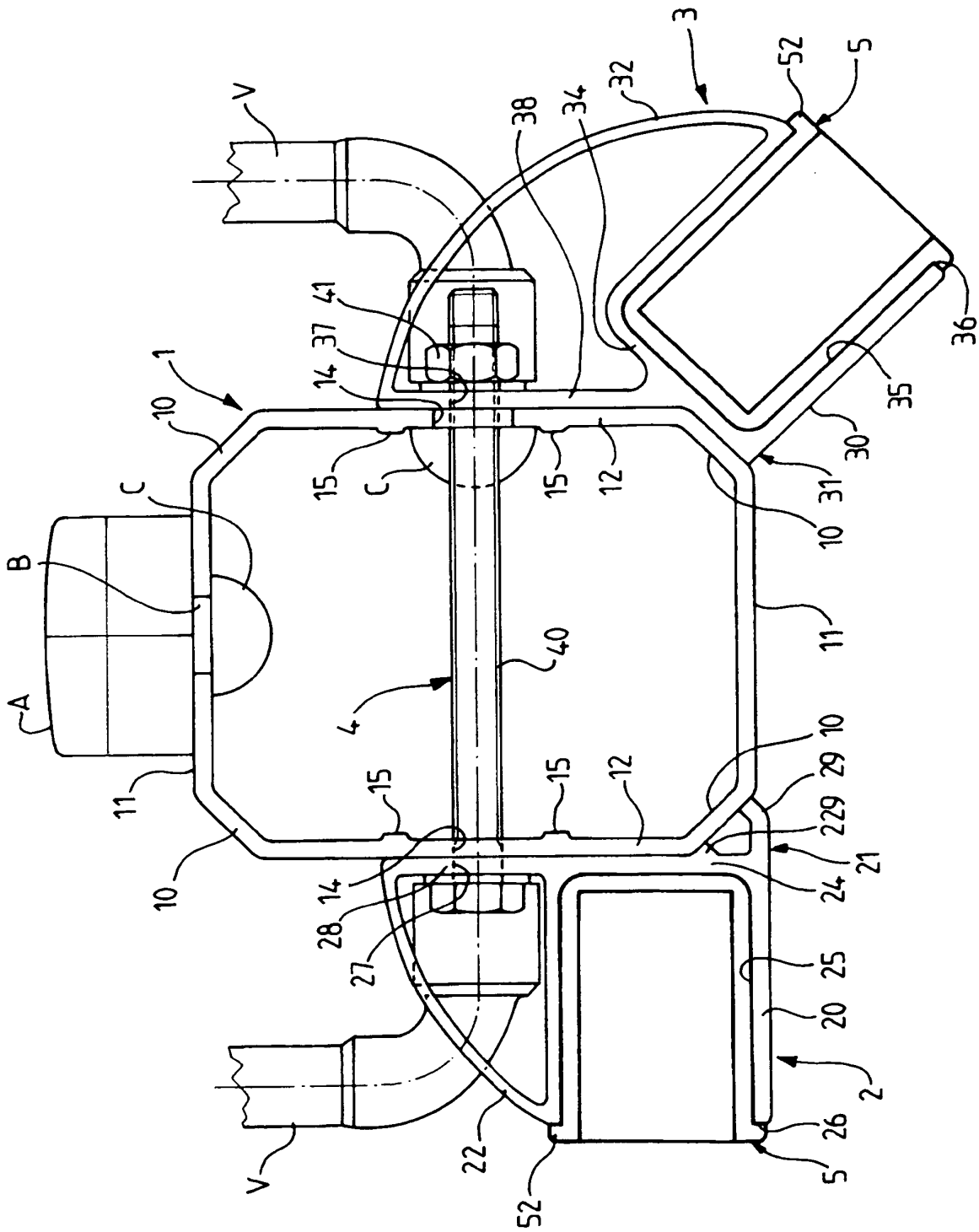


FIG.2

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- US 6467756 B [0002]
- US 6217007 B [0003]